

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 juin 2021

Adopté lors de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2021

Présidence : S. DEBOSSENS

Membres : 49

Présents : 35

Excusés : Mme Geneviève FELLRATH

MM. Daniel BALLY, Norbert BUSSARD, Alberto FERNANDEZ, Christian GENDRE, Claude-Alain GLAUSER, Thierry GNAEGI, Alain LECLERCQ, Stéphane LEOPIZZI, Tony MERCURI, Andreas ZAUGG

Absents : Mme Natalie BATTISTI-GROSJEAN,

MM. Jean-Claude BERTHOLET, Giuseppe MENTO

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 6 mai 2020
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis n°35-2021 : Gestion et comptes 2020
8. Préavis n°36-2021 : Adhésion à un CPE relatif à l'éclairage public ainsi que l'octroi du financement nécessaire à son exécution
9. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

M. S. DEBOSSENS souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le président rappelle les règles pour la soirée, notamment le port du masque durant toute la séance, l'utilisation du microphore et du désinfectant pour les mains. Il demande aux membres du Conseil de placer devant eux le carton avec leur nom afin de pouvoir les reconnaître et annoncer leur nom malgré le masque. Il passe ensuite la parole au secrétaire pour procéder à l'appel.

2. Appel

Le secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 6 mai 2021

Plusieurs membres du Conseil notent que les absences de la séance du 6 mai étaient erronées. Le président dit que les présences seront corrigées dans la version définitive du procès-verbal. Le procès-verbal corrigé de la séance du 6 mai 2021 est adopté avec 2 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le président rappelle aux membres du Conseil communal les codes d'accès au réseau Wi-Fi de la Maison villageoise en précisant que le nouveau mot de passe sera communiqué au début de la nouvelle législature.

Installations des nouvelles autorités le 1^{er} juin, : le président remercie celles et ceux qui ont participé à cette séance, en particulier parce qu'il y a eu de nombreuses candidatures pour les différentes fonctions et commissions qui devaient être nommées.

Élections communales 2021 : M. S. DEBOSSENS informe le Conseil que nous avons reçu une lettre du bureau électoral du Canton pour remercier les communes du travail effectué cette année, dans des conditions difficiles en raison de la crise sanitaire, et il transmet ces remerciements aux membres du bureau, ainsi qu'aux conseillers et citoyens qui sont venus nous prêter main forte lors de ces dimanches d'élections. Pour information, à l'échelle du canton, cela représente l'élection de 8'147 membres de conseils communaux, 1'574 membres de conseils municipaux et 300 syndiques et syndics.

Votations du 13 juin 2021 : le président informe le Conseil que le 13 juin dernier, 12 volontaires ont participé au dépouillement de 5 objets fédéraux. La participation de notre commune a été élevée, puisque plus de 1'000 citoyens ont voté, soit une participation d'env. 62%. Malgré cela, les résultats étaient transmis peu après 12h30 au canton et à l'institut de sondages gfs Bern. Cugy est régulièrement choisie pour transmettre rapidement ses résultats, car notre commune est représentative des votes au niveau national et les analystes politiques, médias et autres se basent apparemment sur les résultats de nos votes pour faire leurs commentaires dès les débuts d'après-midis les dimanches de votations.

Gestion et Comptes : le président remercie la COGEST pour l'important travail qu'elle a effectué pour établir le rapport que nous allons traiter ce soir. Cela représente beaucoup d'heures de discussions, de débats, d'interviews, de rédaction. Tout ceci a été réalisé de main de maître, malgré les conditions très particulières cette année encore. Il remercie aussi la COFIN qui fait également un très gros travail tout au long de l'année et qui amène son expertise pour aider l'ensemble du conseil à comprendre ces matières qui ne sont pas toujours faciles à saisir pour celles et ceux qui ne sont pas du domaine de la comptabilité ou des finances.

Annulation du souper du Conseil communal : Le président indique que, comme cela a été annoncé début juin, nous avons à nouveau dû annuler notre traditionnel souper du conseil communal. C'est avec beaucoup de regret que nous avons dû nous résoudre à prendre cette décision. Le bureau du Conseil s'est réuni le 26 mai, juste après les annonces du Conseil Fédéral, pour évaluer toutes les possibilités envisageables pour maintenir ce souper qui auraient aussi marqué la fin de la législature. Le bureau a tout de même décidé de reconduire ce qui avait été fait en 2020 en offrant un bon à faire valoir dans un commerce de Cugy. Cela ne remplacera pas le souper, mais c'est une marque de remerciement pour l'engagement des membres du Conseil, tout en permettant de soutenir les commerçants de notre commune. Il invite les présents à annoncer leurs souhaits jusqu'à demain au plus tard à notre secrétaire. Le président remercie aussi vivement Chantal MESSERLI qui se chargera d'aller dans les commerces pour établir ces bons et ensuite les faire parvenir aux membres du Conseil. Nous espérons aussi pouvoir organiser une rencontre conviviale au début de la prochaine législature pour remplacer ce traditionnel souper et remercier les conseillères et conseillers pour leurs multiples tâches accomplies au service de la collectivité.

Mais des membres de notre Conseil communal ne poursuivront pas leur mandat politique au-delà du 30 juin 2021 et nous tenons à les remercier tout particulièrement pour le temps qu'ils/elles ont consacré au service de notre commune et de ses citoyennes et citoyens. Le président les nomme en indiquant depuis quand ils font partie de nos autorités communales, et les prie de se lever à l'appel de leur nom afin qu'une petite attention leur soit apportée par une scrutatrice. Il appelle les membres du Conseil à les applaudir.

Il commence par **Jane OLIVIER MEYLAN**, conseillère communale depuis près de 23 ans, elle a été membre de la COGEST, de la COFIN il y a 2 législatures et de nombreuses autres commissions. Le président la remercie pour son engagement et son assiduité pendant toutes ces années.

Geneviève FELLRATH, absente ce soir, est entrée dans notre conseil communal en 2006. Même si elle n'est pas là, nous pouvons donc l'applaudir pour ses 15 ans parmi nous.

Natalie BATTISTI-GROSJEAN, absente ce soir, est entrée dans notre conseil communal en 2016, membre de la COGEST et de plusieurs commissions ad hoc, nous la remercions pour son engagement.

Maria Isabel PAULINO DE MATOS est également dans notre conseil depuis 2016, elle a beaucoup œuvré puisqu'elle est membre de la COFIN, commission permanente qui est constamment sollicitée. Le président la remercie chaleureusement

En plus de nos 4 dames, 11 messieurs terminent également leur mandat :

Le premier est le plus ancien, il s'agit de **Daniel BALLY**, absent ce soir pour raison de santé. Il est membre de notre conseil depuis 2006, mais avant cela, il a été Municipal de 1990 à 2006. En faisant ses recherches, le président a trouvé que Daniel Bally était le meilleur élu au conseil communal en 1981 avec 479 voix. Il a même trouvé les traces de son élection en 1973 et ce n'était peut-être pas sa 1^{ère} élection ?! Environ $\frac{1}{2}$ siècle au service de la collectivité, c'est remarquable, et le Conseil le remercie vivement pour toutes ces années consacrées à la commune de Cugy.

Monsieur **Henri GUEx**, membre de notre conseil depuis 2005, a été aussi membre du bureau en qualité de scrutateur. Le président le remercie pour son engagement.

Arrivent ensuite 3 membres qui sont parmi nous depuis 2011 et ont donc accompli leurs tâches pendant une décennie. Il y a d'abord **Bertrand FAHRNI**, qui a présidé la COFIN pendant une législature, il a été délégué de l'ASICE et membre de diverses commissions. Il est aussi souvent intervenu dans ce plenum et le président ajoute qu'à titre personnel, ses interventions lui manqueront. M. S. DEBOSENS le remercie chaleureusement.

Markus ROTH est aussi parmi nous depuis 10 ans, il a participé à de nombreuses commissions et je l'ai toujours vu apporter sa bonne humeur et sa jovialité. Le président remercie Markus pour ces moments sympathiques que nous avons passé pendant toutes ces années.

Le président remercie infiniment **Monsieur François VINCENT**, qui est aussi parmi nous depuis 10 ans. Toujours de bons conseils, il a participé à beaucoup de commission ad hoc, il est aussi membre de la commission municipale d'urbanisme, ainsi que de la commission municipale de l'énergie et du développement durable.

Le président remercie quatre membres qui sont parmi nous depuis 2015. Il s'agit de **Jean-Claude BERTHOLET** et de **Christian GENDRE**, absents ce soir, **Tony MERCURI**, excusé aussi ce soir, qui a présidé la COGEST et a aussi participé à plusieurs commissions ad hoc. Sur le plan politique, il avait aussi tenté sa chance pour entrer au Grand Conseil vaudois.

Pour **Monsieur Christophe FRANCEY**, vice-président pendant toute cette législature, membre de nombreuses commissions ad hoc et aussi de la COGEST pendant une année, le président dit que c'était un immense plaisir de collaborer avec lui et qu'il gardera d'excellents souvenirs pendant longtemps, et le remercie chaleureusement.

Enfin, 2 conseillers qui sont parmi nous depuis 2016, **Monsieur Claude-Alain GLAUSER**, absent ce soir, et **Olivier MIRSHAK** qui a très souvent été nommé pour des commissions ad hoc. Le président les remercie pour leur travail au sein du Conseil communal.

Le président termine en indiquant qu'il était indispensable de prendre ce moment pour remercier les collègues que nous n'aurons plus l'occasion de croiser dans ce cadre du Conseil communal.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité, fait la lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

Le président remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Préavis n°35-2021 : Gestion et comptes 2021

M. S. DEBOSENS rappelle que les parties *Gestion* et *Comptes* doivent être examinées séparément. Donc, dans la première partie sera examinée la partie *Gestion* dans le cadre d'une discussion générale sur le sujet, puis selon le rapport de la COGEST et les réponses de la Municipalité, les observations de la COGEST seront passées en revue sous la conduite de Mme Anne-Séverine SCHWEIZER, puis les vœux seront passés en revue sous la conduite de M. Richard GUIMOND. Concernant les vœux, la procédure est différente par rapport à celles des observations : nous ne votons pas sur les vœux car ils ne font pas l'objet d'une décision du Conseil communal.

Le président ouvre la discussion générale.

Personne ne demande la parole et le président passe directement aux observations de la COGEST.

Mme A.-S. SCHWEIZER, avant de passer aux observations de la COGEST, dit à titre personnel et au nom des membres de la COGEST, avoir apprécié le travail au sein de la COGEST, qui lui a permis d'apprendre beaucoup sur le fonctionnement de la commune, raison pour laquelle tous les membres de la COGEST ont décidé de se représenter pour l'année

suivante. Elle remercie la Municipalité et le secrétaire municipal pour leur collaboration et leur transparence.

Mme SCHWEIZER lit l'observation numéro 1 de la COGEST : « *La Municipalité est invitée à créer un lexique des abréviations, au début ou à la fin du rapport de gestion. Il pourrait être ainsi complété d'année en année et réutilisé pour faciliter la compréhension du rapport et rendra sa lecture plus fluide* ».

Le Syndic remercie la COGEST pour le travail accompli cette année et la félicite pour son rapport. Au sujet de la 1^{re} observation, la Municipalité répond que cette suggestion sera dûment prise en compte pour la réalisation du prochain rapport de gestion.

Le président ouvre la discussion au sujet de la réponse de la Municipalité. Personne ne souhaite intervenir.

Mme A.-S. SCHWEIZER dit que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme SCHWEIZER passe à la 2^e observation de la COGEST : « *La COGEST observe qu'une diminution importante des besoins de places d'accueil est aussi possible à l'avenir et constate que la Municipalité ne semble pas s'être encore exprimée sur ce point. Elle se demande s'il a été examiné.* »

M. J.-P. STERCHI lit la réponse de la Municipalité : « *La Municipalité n'a pas mis sa priorité sur cette question, le but étant maintenant de terminer la construction du Centre de vie enfantine (CVE) dans le temps et de voir les premiers enfants occuper cette infrastructure à fin août. Il convient de différencier la réponse, car le risque de voir la structure partiellement remplie ne concernera pas la garderie de 44 places. En effet, cette dernière, gérée par l'EFAJE, accueillera aussi des enfants d'autres communes, la situation géographique de notre village étant favorable sur l'axe Gros-de-Vaud- Lausanne. Le potentiel de cette garderie sera ainsi vite atteint, cette dernière n'offrant de la place qu'à 10 nourrissons, 14 trotteurs et 20 grands, ce qui est finalement relativement peu.*

En ce qui concerne le secteur parascolaire et l'UAPE, pour les 1 à 6P, il est actuellement difficile d'envisager une diminution de fréquentation, sachant que nous ne pouvons pas nous baser sur les deux années de pandémie qui ont modifié les habitudes des familles. Allons-nous observer un retour à la situation vécue avant mars 2020 avec une forte demande ? Nul ne le sait actuellement. Concernant la diminution des élèves à Cugy à moyen terme, elle est vraisemblable, mais dépendra des projets de développement de notre commune. Il convient également de relever la nouveauté annoncée par l'EFAJE lors de son assemblée générale 2021. L'Association va dorénavant ouvrir ses portes aux élèves de 7 et 8P, mais uniquement l'après-midi. Ce scénario n'avait pas été prévu lors de la phase de conception du projet CVE. Il faudra ainsi s'attendre à accueillir quelques élèves supplémentaires de cette catégorie d'âge. Pour l'heure, il n'est à notre avis pas d'actualité de penser à un problème de ce type. La Municipalité envisage plutôt un plein succès en termes de remplissage de cette nouvelle structure d'accueil, tout en sachant, par expérience, qu'il faut toujours un peu de temps à une nouvelle

entité pour atteindre son rythme de croisière. Un premier constat pourra être fait dans 2 ou 3 ans.

A noter que la typologie du bâtiment, sa répartition par étages, ainsi qu'un emplacement de réserve prévu pour la pose d'un compteur électrique supplémentaire permettraient, le cas échéant, de modifier aisément la configuration de locaux inoccupés, en vue de les louer à d'autres usagers que l'EFAJE. Dans tous les cas de figure, en cas de locaux inoccupés, nous pourrions envisager la possibilité de réaffecter des salles, en en proposant par exemple à nos seniors. Nous pourrions ainsi bénéficier d'une fréquentation intergénérationnelle de ce centre de vie, ce qui serait judicieux pour tous. »

Personne ne souhaite intervenir. Le président demande si la COGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme A.-S. SCHWEIZER répond par l'affirmative et lit l'observation de la COGEST n°3 : *« La COGEST souhaite que la Municipalité étudie un réaménagement de la circulation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic ».*

M. R. KARLEN lit la réponse de la Municipalité à l'observation n°3 : *« Le bâtiment de la voirie/déchetterie a été construit en 2010/2011 en tenant compte des surfaces de terrain disponibles à cet effet. Cette surface dédiée à la déchetterie a été utilisée au maximum. La possibilité d'un élargissement entre le bâtiment et la disposition des bennes n'est malheureusement pas envisageable.*

Concernant la sécurité des piétons et véhicules, un panneau de limitation de la vitesse à 10 km/h sera installé à l'entrée de la déchetterie, ainsi qu'un texte invitant les usagers à la prudence au vu des mouvements de personnes et de véhicules à moteur sur le site.

D'autre part, un tronçon de « sortie express » derrière les bennes fera l'objet d'un marquage au sol à l'attention des usagers qui ne déposent que du gazon ou des branchages. Cela devrait permettre d'alléger sensiblement les mouvements de véhicules entre le bâtiment et les bennes ».

Le président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation n°3.

M. Ch. DURUSSEL salue les dispositifs prévus par la Municipalité à ce sujet mais estime que la vitesse de 10 km/h est excessive et que cela devrait être la vitesse « au pas », donc au maximum de 5 km/h qui devrait être pratiquée.

Plus personne ne souhaite intervenir.

Mme SCHWEIZER dit que c'était une question qui a préoccupé la COGEST, qui est consciente qu'il n'existe pas de solution miracle. La COGEST apprécie que la Municipalité ait répondu à son inquiétude. La COGEST suggère d'utiliser l'espace qui sera libéré par la nouvelle STEP pour la dépose des gros déchets végétaux afin de libérer l'espace dans la déchetterie. A part cette remarque, la COGEST accepte la réponse de la Municipalité à l'observation n°3.

M. R. KARLEN dit que même en déplaçant certaines choses, on n'arrive pas à modifier la structure de la déchetterie. Toute solution visant à élargir le passage entre le bâtiment et les bennes serait trop coûteuse. De l'autre côté, le déplacement de certains produits nécessiterait l'engagement du nouveau personnel, ce qui signifie une augmentation du coût.

M. S. DEBOSENS met la réponse de la Municipalité en vote. La réponse est acceptée avec une très large majorité.

Mme A.-S. SCHWEIZER lit l'observation n°4 de la COGEST : « *La COGEST constate que des informations obsolètes restaient sur le site internet au moment où elle a examiné la question de la mise à jour de celui-ci- La Municipalité peut-elle indiquer comment elle entend remédier à ce problème et comment la mise à jour régulière du site internet est gérée et sera gérée à l'avenir ?* »

M. Th. AMY lit la réponse de la Municipalité : « *Le site internet communal est mis à jour sur une base quasi-quotidienne. Il comporte cependant plusieurs centaines de pages web et il n'est jamais exclu que l'une ou l'autre puisse, à un moment donné, contenir de rares informations obsolètes. Ceci peut notamment être le cas lorsque ces informations proviennent de sources tierces. Les corrections sont réalisées, le cas échéant, dès que ces erreurs sont repérées ou qu'elles nous sont signalées. En l'espèce, au vu des discussions qui ont eu lieu avec la COGEST, il semble que celle-ci se réfère plus particulièrement aux pages consacrées au Conseil communal (liste des membres, liste des commissions et compositions, etc.). A ce titre il convient de mentionner que les mutations (démissions, changements de nom, modification de la composition des commissions, etc.) ne sont malheureusement pas transmises spontanément par le Bureau du Conseil communal à l'administration communale, de telle sorte que cette dernière, ignorant les modifications opérées, ne peut pas toujours faire les adaptations nécessaires. La Municipalité plaide pour une meilleure transmission de ces informations à l'avenir* ».

Le président ouvre la discussion. Personne ne souhaite intervenir. Le président informe le Conseil et la Municipalité que le bureau du Conseil a bien pris note des suggestions et que le prochain bureau du Conseil transmettra régulièrement ces informations à l'administration communale.

Mme A.-S. SCHWEIZER affirme que la COGEST accepte la réponse et ajoute que la COGEST vient d'apprendre le rôle du bureau du Conseil dans cette transmission et s'emploiera activement afin que la transmission des informations du Conseil à l'administration communale soit appropriée.

La réponse de la Municipalité est mise en vote et est acceptée à une très large majorité.

Mme A.-S. SCHWEIZER lit l'observation n°5 de la COGEST : « *La COGEST demande à la Municipalité de rajouter, dans le rapport de gestion, les principaux ratios financiers pour permettre d'en voir l'évolution historique en chiffres et graphiques* ».

M. Ph. FLÜCKIGER répond que la Municipalité accepte cette proposition et les ratios financiers ainsi qu'un lexique des termes financiers figureront dans les comptes de l'année 2021.

Personne ne demandant de participer à la discussion, le président demande si la COGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme SCHWEIZER dit que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité à l'observation n°5 et apprécie la proposition concernant le lexique.

Le président passe la parole à M. R. GUIMOND qui lira les vœux de la COGEST.

M. R. GUIMOND lit le vœu n°1 de la COGEST : « *La COGEST invite la Municipalité à faire part des premiers enseignements qu'elle tire du partenariat public-privé pour le projet du Centre de vie enfantine* ».

M. Th. AMY répond que s'agissant de l'année 2020, il est trop tôt pour tirer un quelconque enseignement du partenariat avec la Fondation Romande Energie, car les accords seront conclus à la fin des travaux en 2021, une fois les coûts de ceux-ci définitivement connus. La collaboration avec la Fondation de prévoyance Romande Energie ainsi que Romande Energie Services SA, l'entrepreneur général, s'est parfaitement bien déroulée. De plus, les travaux ont enfin pu être réalisés malgré la crise sanitaire, ceci dans le cadre du budget initialement prévus.

Personne ne souhaite intervenir dans la discussion.

M. R. GUIMOND répond que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité au vœu n°1 et lit le vœu n°2 de la COGEST : « *Pour la borne de recharge des véhicules, la COGEST rend la Municipalité attentive à facturer un prix au kWh qui lui permettra d'être attractive, tout en assurant la couverture des charges* ».

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que la borne de recharge sera alimentée en priorité par l'installation photovoltaïque installée sur le toit du Centre de vie enfantine. Cela permettra à la Municipalité de facturer aux utilisateurs un prix attractif.

Personne ne demande la parole dans la discussion et M. R. GUIMOND répond que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité. Il lit le vœu n°3 de la COGEST : « *La COGEST souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive à la formation continue des employés communaux, formation qui constitue aussi un facteur qualitatif du travail administratif et un attrait important pour contenir un turnover rapide des employés* ».

Le Syndic répond que la Municipalité a toujours été très attentive à assurer la formation du personnel de l'administration communale. L'année 2020 était particulière à cet égard, car les formations prévues n'ont pas pu avoir lieu. La Municipalité portera chaque année au budget un montant relatif à la formation continue du personnel.

Personne ne souhaite intervenir dans la discussion et M. GUIMOND confirme que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité à son vœu n°3.

M. R. GUIMOND lit le vœu n°4 de la COGEST : « *La COGEST souhaite qu'un plan de mise en ordre des archives communales soit établi pour permettre au Conseil communal d'avoir une idée du travail à accomplir et des coûts qu'il implique* ».

M. Th. AMY répond que depuis 10 ans, la Municipalité veille à assurer de manière régulière et professionnelle un archivage de toute sa documentation de travail. Depuis plusieurs années, un plan d'archivage complet a été effectué. Un montant est régulièrement prévu pour couvrir les coûts relatifs à l'archivage de la documentation communale. Les montants portés au budget comprennent le coût d'une archiviste professionnelle qui assiste l'administration communale dans cette tâche. Récemment, les efforts les plus importants ont été portés sur l'archivage de la documentation relative à la police des constructions afin de permettre d'accéder plus facilement à la documentation relative à chaque parcelle et chaque bâtiment communal.

Le président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité au vœu n° 4 de la COGEST.

M. F. VERRIER demande s'il reste encore des anciens documents à archiver et si oui, combien de temps cela nécessitera.

Le Syndic répond que les archives « mortes » ont été faites, tout a été archivé. Lors de son arrivée au Conseil communal en 2006, il y avait beaucoup de problèmes dans le domaine de l'archivage, qui n'était pas optimal. Tout cela a été mis en ordre de manière professionnelle à l'aide d'une archiviste professionnelle. Les seules archives que nous devons classer de manière plus optimale sont celles de la police des constructions, pour permettre un accès par parcelle. Cela n'a pas été toujours le cas dans le passé, ce qui rend difficile la recherche des anciens documents.

Plus personne ne souhaite intervenir et le président demande l'avis de la COGEST.

M. R. GUIMOND répond que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité à son vœu n°4. Il lit le vœu n°5 de la COGEST : « *Les attributions données à la COFIN selon le site de la commune ne correspondent pas au Règlement communal. La COGEST demande à la Municipalité d'adapter le site internet* ».

Le Syndic répond que le texte en question provenait effectivement de l'ancien Règlement du Conseil communal, dont quelques termes relatifs aux prérogatives de la COGEST ont été modifiés par la suite. La page internet a été modifiée en conséquence.

Personne ne souhaite participer à la discussion et M. GUIMOND confirme que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité au vœu n°5 et lit le vœu n°6 : « *La COGEST souhaite que la Municipalité étudie la manière d'anticiper les problèmes liés au permis d'habitation qui ne peuvent pas être délivrés* ».

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que selon l'article 79 du Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (RLATC), le permis d'habiter ne peut être délivré que si les locaux satisfont aux conditions fixées par la loi et les règlements ; si la construction est conforme aux plans approuvés et aux conditions posées dans le permis de construire ; si les travaux extérieurs et intérieurs sont suffisamment achevés pour assurer la sécurité et la santé des habitants et si l'équipement du terrain est réalisé. Dans la majorité des cas, l'attribution du permis d'habiter se fait dans les règles et en temps voulu. Cependant, il arrive que certains problèmes se posent en lien avec le permis de construire (p. ex. lorsqu'une partie d'une construction est terminée et l'autre pas, ou quand le propriétaire ne met pas son bâtiment en conformité alors que ce dernier est déjà habité). La Municipalité ne dispose que de peu de marge de manœuvre, si ce n'est l'outil répressif de la dénonciation au Préfet. Selon le vœu de la COGEST, la Municipalité va étudier la manière d'anticiper ces problèmes dans la mesure de ses possibilités et compétences.

Le président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité au vœu n°6 de la COGEST.

M. E. BRON dit que ce genre de problèmes n'est pas propre à notre seule commune et que même les services cantonaux de contrôle les rencontrent fréquemment. Il ajoute que nous sommes souvent témoins de cas où les constructions ne correspondent pas aux permis de construire. C'est effectivement un problème pour les Municipalités à qui il ne reste que la dénonciation.

Plus personne ne demande la parole et le président demande à la COGEST si elle accepte la réponse de la Municipalité et M. R. GUIMOND répond par l'affirmative.

M. S. DEBOSENS clôt la première partie et annonce une pause de 10 minutes à 21h15.

La séance reprend à 21h30.

Le président passe à la partie Comptes et donne la parole au président de la COGEST.

M. P. CHARPIE dit que la COGEST relève la qualité de la présentation des comptes. La COGEST s'était réunie avec la COFIN, le Municipal des finances et la boursière communale les 19 et 26 mai. Les deux commissions les remercient pour leur collaboration, la transparence et l'excellent travail de la récolte des données. Les comptes 2020 relèvent une bonne surprise et sont largement positifs, avec un excédent de revenus de plus CHF 615'000, alors qu'une perte de plus de CHF 446'000 a été budgétée. La marge d'autofinancement est remontée à plus de CHF 1'392'000 contre les CHF 260'000 prévus dans le budget. Cela est le résultat de la politique d'austérité mise en place il y a 2 ans et qui produit ses effets. Cela démontre que la confiance que le Conseil communal a accordée à la Municipalité était bien placée. Il félicite la Municipalité pour le rapport extrêmement détaillé. La COGEST n'a pas fait une analyse détaillée des comptes mais s'était plutôt attachée à la gouvernance et si les règles fixées ont bien été respectées. La COGEST a constaté que la gouvernance et le respect des règles correspondaient aux meilleurs critères.

M. S. DEBOSENS le remercie et ouvre la discussion générale. Personne ne demande la parole et il passe à l'examen des pages des comptes. Personne ne souhaite intervenir et le président clôt la discussion sur les comptes. Il passe la parole au président de la COGEST pour les conclusions et recommandations.

M. P. CHARPIE dit que la COGEST recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n°35-2021 Gestion 2020 et Comptes 2020m incluant les observations de la COGEST, et de donner décharge à la COGEST de son mandat, en prenant acte de son rapport.

Le préavis est mis en vote

Le préavis 35-2021 est accepté à l'unanimité

La décharge à la Municipalité pour les comptes 2020 est mise en vote.

La décharge à la Municipalité est donnée à une très large majorité

L'approbation du Rapport de la Commission de gestion est mise en vote.

Le Rapport de la COGEST est accepté à une très large majorité

La décharge à la COGEST est mise en vote.

La décharge à la COGEST est donnée à une très large majorité

Le président remercie encore la COGEST pour son excellent rapport et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Préavis n°36-2021 : Adhésion à un CPE relatif à l'éclairage public ainsi que l'octroi du financement nécessaire à son exécution

M. Ch. FRANCEY, avant de commencer la présentation du rapport de la commission ad hoc dit que le président de la commission est absent ce soir pour des raisons professionnelles. Au nom des membres de la commission ad hoc, il remercie la Municipale chargée du dossier, Madame F. ROTH, pour son aide. M. FRANCEY explique dans les grandes lignes que le rapport est axé sur plusieurs points importants, notamment la genèse du projet, les avantages d'un contrat CPE par rapport à un projet « traditionnel » et, enfin, les détails techniques du contrat avec Romande Energie Service et ses annexes.

Dans la troisième partie de l'analyse, la commission a d'abord examiné les prérequis qui devaient garantir le succès du projet, ensuite la maintenance et le système de télégestion, et enfin les détails techniques, comme les composants électroniques et la qualité des produits.

A la fin, M. FRANCEY lit les conclusions de la commission ad hoc : « *Nous sommes convaincus de la nécessité de moderniser notre éclairage public et trouvons également très intéressant, si notre budget de fonctionnement le permet, d'adhérer à ce CPE et son financement afin de procéder rapidement à une modernisation complète de notre infrastructure.*

Après de nombreux échanges, un travail important de finalisation du contrat CPE et de ses annexes a été réalisé ces derniers jours par notre Municipalité, représentée par Mme Frédérique Roth.

Nous sommes satisfaits d'être en possession aujourd'hui d'un préavis ainsi qu'un contrat avec Romande Energie Service et ses annexes, finalisés et précis.

Compte tenu des éléments principaux présentés dans ce rapport mais également de tous les points de détails étudiés par notre commission, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n°36-2021 tel que présenté par la Municipalité ».

Le président remercie M. Ch. FRANCEY pour ce rapport et invite M. Ph. MUGGLI à présenter le rapport de la COFIN.

M. Ph. MUGGLI remercie d'abord la Municipale Madame F. ROTH pour le rapport très complet concernant l'état actuel de la situation, ensuite les collègues de la commission ad hoc pour leur collaboration et enfin le président pour son choix des membres de la commission ad hoc.

La COFIN est favorable à la consommation proposée par Romande Energie Services de 38'845 kWh par an qui est 5 fois moins élevée que l'actuelle (env. 155'000 kWh/an).

La COFIN salue l'effort de la Municipalité de trouver des solutions de financement innovantes. Le mode de financement non-traditionnel a été choisi pour ne pas dépasser le plafond d'endettement.

Le contrat prévoit une période de 5 ans puis 2 avenants de 6 à 10 ans et enfin un 3^e avenant pour une période de 11 à 16 ans. Les intérêts varient selon la durée du contrat.

Au sujet des coûts annuels, M. MUGGLI dit que le coût actuel d'éclairage s'élève à CHF 70'000 par an, soit CHF 1'120'000 sur 16 ans. La somme totale des charges annuelles de fonctionnement du parc d'éclairage public durant la CPE s'élève à CHF 1'379'000, soit une augmentation d'env. 23% (CHF16'000/an), qui devra être financée par le budget d'exploitation courant de la commune. Il ne faut toutefois pas oublier que nous aurons 170 luminaires obsolètes qui seront remplacés, 105 mâts vétustes qui seront changés, une optimisation de la gestion de l'éclairage public qui aura un impact sur la consommation de l'électricité. Si la consommation d'électricité est inférieure à l'objectif de garantie d'économie, celle-ci sera partagée à raison de 50% entre Romande Energie et la commune, alors que si la consommation est supérieure, elle sera prise en charge entièrement par Romande Energie.

Vu ce qui précède et compte tenu du fait que l'éclairage de Cugy nécessite une rénovation à court terme, la COFIN recommande d'accepter le préavis 36 - 2021, portant sur la signature d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) d'une durée de 16 ans avec Romande Énergie Services SA, un crédit location-vente de CHF 822'670 avec Led Lease Finance SA (LLF) sur

une durée maximale de 16 ans et sur l'acquisition des infrastructures d'éclairage public à la fin du crédit pour un montant de CHF 30'000.-, TVA comprise.

Le président remercie M. MUGGLI et la COFIN pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis 36-2021.

M. J.-N. REHM est ravi de voir que l'économie d'énergie est associée à des conditions financières favorables. C'est un préavis clair, ambitieux et innovant tant dans sa partie technique que par son mode de financement. Il demande comment sera prévue la communication à la population, car il a constaté que lorsqu'un luminaire est éteint, cela engendre de vives réactions. Il demande également si la température annoncée des ampoules dans les luminaires comprend également celles des luminaires de la rue du Village, car les lumières plus fortes lui semblent plus froides et si la température sera uniforme pour tout l'éclairage public de la commune. Il demande également si des mesures sont prévues pour inciter les privés pour faire de même (remplacement des luminaires). Enfin, il souhaiterait que l'on fasse des photographies aériennes de l'état d'avant et après les rénovations.

Mme F. ROTH répond que la communication à la population est très importante car, si le préavis est accepté, on sera la première ville de Suisse à rénover le parc d'éclairage public avec un CPE, ce qui est une vraie opportunité de faire connaître Cugy. Pour le moment, la Municipalité n'a pas encore établi ce qui sera communiqué et à qui, mais un intérêt particulier sera consacré à la communication. Pour la population, elle présume qu'il y aura une PIO et un article dans les Reflets de Cugy.

Au sujet du type de sources lumineuses, le projet prévoit que l'entier du parc d'éclairage public soit en LED et que toutes les installations obsolètes seront remplacées. Pour celles qui sont en bon état, comme dans la rue du Village, seules les sources lumineuses seront changées avec des LED.

Concernant l'incitation pour les privés, c'est un travail qui sera établi dans le cadre de la Commission de l'Energie et développement durable, dans le cadre de la campagne de promotion, certainement en parallèle avec la campagne de nuit sans éclairage. Si le préavis passe, cela sera possible car nous aurons la possibilité d'éteindre les lumières là où ce sera nécessaire. Actuellement cela n'est pas possible, malgré l'envie de la Municipalité d'y participer.

Enfin, Mme ROTH trouve l'idée de photos aériennes très intéressante. Dans le cadre des travaux de la Commission de l'Energie, cela a déjà été fait et ce sera sûrement possible de le faire également après les travaux, aussi bien que lors de la campagne nuit sans éclairage.

M. A. JOST demande, comme c'est une première en Suisse, si c'est possible de prendre contact avec des institutions de formation supérieure (EPFL, HES à Yverdon) afin de suivre le projet avant, pendant et après, afin de montrer les avantages du projet.

Mme F. ROTH prend note et estime que c'est une excellente idée.

M. R. BENOIT soutient ce préavis. Il demande quels quartiers de Cugy sont considérés comme résidentiels. Par rapport à l'abaissement de l'éclairage en fonction du nombre des passages de véhicules, il exprime son inquiétude quant à la réactivité des détecteurs au passage des 2 roues. Il demande ce que c'est le concept de l'éclairage dédié. Il demande enfin si la Municipalité a défini une stratégie de l'utilisation de la commande à distance de l'éclairage public.

Mme F. ROTH répond que le système d'éclairage a été défini par zones : sur la route cantonale, le système de détection du trafic, avec des abaissements selon le nombre de véhicules qui passent ; le système d'abaissement autonome, avec des horaires de réduction par chaque luminaire, pour les zones des rues principales hors la route cantonale ; tout le reste représente des zones résidentielles, avec un abaissement à 25% et l'augmentation de la luminosité à la détection du mouvement (piétons, vélos, véhicules), avec une nouvelle diminution après le passage.

Dans tous les systèmes avec l'abaissement de l'intensité, les lumières ne sont jamais complètement éteintes.

Concernant la sensibilité des détecteurs sur la route cantonale, Mme ROTH dit ne pas connaître les spécificités, mais elle est confiante car le système s'est avéré fonctionnel dans les rues résidentielles.

Pour le concept d'éclairage dédié, elle explique qu'une des idées de base du projet était d'aller vers une simplification et une uniformité. Dans la rue du Village, les luminaires actuels ont été retenus car ils sont relativement récents. Pour tout le reste, on passe au TECEO, décrits dans le préavis. Le projet dédié est particulier car il est prévu pour un parking ou le passage vers les terrains de sport et il a pour but de déterminer quel est le mobilier à mettre en place pour un éclairage optimal.

Elle termine en expliquant que pour le moment, il n'y a pas de stratégie définie pour l'utilisation de la gestion à distance. La Municipalité est en attente d'une décision du Conseil communal sur le préavis avant de s'y consacrer davantage.

M. M. HESS demande si l'éclairage des terrains de sport est intégré dans le projet de CPE.

Mme F. ROTH répond que ce n'est pas le cas. Cependant, le projet est évolutif et permet d'inclure à terme d'autres zones.

Plus personne ne souhaite intervenir et le président met le préavis au vote.

Le préavis 36-2021 est accepté à l'unanimité

9. Divers et propositions individuelles

M. Ch. DURUSSEL demande s'il possible de recevoir les documents sous forme électronique, ce qui permettrait d'agrandir le texte. Au sujet de la dernière PIO, la partie haies et végétation, il y a un mode d'emploi, mais chaque année la végétation déborde dans le chemin des Peupliers, y compris dans le terrain communal. Il demande s'il est possible de montrer l'exemple en maintenant les terrains communaux en ordre.

M. S. DEBOSENS répond que d'une manière générale, les documents seront de plus en plus mis à disposition sous forme informatique. Nous avons déjà le réseau Wi-Fi dans la salle et la tendance va dans le sens d'une transmission des documents par voie électronique.

M. Th. AMY confirme que le but de l'installation du réseau Wi-Fi est de recevoir les documents électroniques, sauf exception de celles et ceux qui souhaitent des documents en papier. L'administration transmet déjà tout sous format informatique. C'est donc au Conseil de décider de la forme de transmission. Quelle que soit cette décision, l'équipement est déjà installé et l'installation est compensée par l'économie de papier.

M. R. KARLEN dit qu'effectivement, il a constaté que les végétaux ont poussé abondamment ces derniers temps en raison des conditions météorologiques. Ces endroits sont identifiés et les services communaux vont commencer leur travail dans ce sens prochainement.

M. F. VERRIER demande s'il est possible d'avoir des prises électriques ou des rallonges afin de pouvoir charger les ordinateurs portables.

M. S. DEBOSENS admet que c'est tout le concept qui devra être changé et que le bureau du Conseil s'y appliquera mais aura besoin également d'une aide de l'administration pour aller dans ce sens.

Mme E. JEANFAVRE demande si la Municipalité va établir un plan d'action pour des situations de catastrophe, comme c'était récemment le cas avec la canalisation au chemin des Peupliers. Elle regrette que, par exemple lors de l'inondation chez ses beaux-parents, personne de la Municipalité ne les ait contactés, ou l'a fait tardivement, pour voir comment ils allaient et comment les choses se mettaient en place.

Mme F. ROTH rappelle que, d'un point de vue technique, il n'y a pas de service de piquet 24/24 pour la gestion du réseau de l'eau potable, alors le temps de réaction n'est pas aussi court qu'on le souhaite. Quant à la prise de nouvelles, elle les a appelés il y a 2 jours mais l'appel ne s'est pas bien passé. Elle comprend que c'est une situation difficile à vivre mais l'administration a fait ce qu'elle pouvait faire avec les moyens à sa disposition. Actuellement il n'y a pas de plans prévus pour ces situations.

M. M. HESS demande s'il est possible d'afficher le code d'accès Wi-Fi afin de pouvoir se connecter au réseau. Il demande quel est le problème avec la maison de la famille Vaclavik, au chemin des Ouyes, construite il y a plusieurs années, mais qui n'est toujours pas habitée.

Le président dit que la question d'accès au réseau Wi-Fi sera mieux gérée pour le début de la nouvelle législature.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que les services communaux ne sont pas en cause pour la maison au chemin des Ouyes. Cela devrait être le choix du propriétaire. Le service technique a fait la visite de conformité il y a 2 ans et il manquait très peu de choses. Les propriétaires ont préféré avoir le permis d'habitation une fois la totalité terminée, y compris les aménagements extérieurs. Les aménagements extérieurs ne sont toujours pas terminés et personne ne prend contact avec nos services à ce sujet et on ne dispose pas de plus d'informations à ce sujet.

Mme Ch. MESSERLI, au nom du bureau du Conseil remercie M. S. DEBOSENS pour sa présidence remarquable et lui remet un petit cadeau au nom des membres du bureau du Conseil.

Le président remercie à son tour les membres du bureau qui au fil des ans a fait un bon travail d'équipe au service de la commune. Il remercie les membres du Conseil communal pour le travail de qualité et le bon état d'esprit qui a régné pendant cette législature. Il remercie également la Municipalité pour son engagement au service des citoyennes et citoyens, qui s'étend bien au-delà de Cugy au travers des associations intercommunales et les félicite pour les résultats obtenus pendant cette législature. Il passe la parole au Syndic qui souhaitait terminer cette soirée par quelques mots.

M. Th. AMY au nom de la Municipalité remercie le Conseil pour la bonne collaboration pendant les 5 ans, les 36 préavis, qui implique un travail conséquent, et le félicite d'avoir su saisir les sujets compliqués. Il se réjouit de la continuation de la collaboration lors de la prochaine législature. Le fait d'avoir des membres du Conseil actifs depuis des décennies est rassurant et représente la preuve d'une certaine constance. Il remercie en particulier le président du Conseil pour son dévouement depuis des nombreuses années, pour l'organisation du bureau du Conseil et l'important travail de cette équipe notamment au sein du bureau électoral. Il souhaite des bonnes vacances aux personnes présentes et leur donne le rendez-vous en septembre pour le premier préavis de la législature 2021-2026.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
S. DEBOSENS

Le secrétaire :
Z. STANIMIROVIC

Cugy, le 5 juillet 2021



Communications de la Municipalité au Conseil communal
Séance de l'Organe délibérant du 24 juin 2021

1. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Composition du Codir de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

Le Codir de l'ASICE pour la législature 2021-2026 sera complètement renouvelé. Sa composition sera la suivante :

- Bretigny-sur-Morrens : M. Roger Ammann
- Cugy : Mme Frédérique Roth
- Froideville : M. Jean-François Thuillard
- Morrens : M. Didier Beuchat

L'installation des futur-e-s membres de l'association ayant lieu le 24 août à 20h00, ils entreront en fonction à partir de cette date. Le Codir 2016-2021 restera en fonction jusqu'à cette date.

2. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Fin des travaux du Centre de vie infantine et jeu des chaises musicales

Les travaux du Centre de Vie infantine touchent à leur fin. Le bâtiment, appelé dorénavant « La Ferme du Verger » pourra, comme prévu, accueillir 96 enfants en UAPE et 44 enfants en garderie sous l'égide de l'EFAJE.

La remise des clés par la Fondation de prévoyance Romande Energie à la Commune est prévue la dernière semaine de juillet. La Commune remettra ensuite les clés au futur locataire le 30 juillet. L'EFAJE pourra ainsi s'installer dans les locaux durant les premières semaines du mois d'août afin que l'ensemble des aménagements soit prêt pour la rentrée scolaire du 22 août 2021.

Avec ce déménagement, l'EFAJE libèrera les locaux qu'elle occupe aux Pavillons, à la Cavenettaz et au Motty. Les Pavillons seront démontés et évacués suite à une cessation de bail. La grande salle de la Cavenettaz sera principalement utilisée par le groupe « Villages solidaires », tandis que le « Foyer » de la Maison villageoise sera remis en location et partiellement utilisé pour des cours de musique donnés par le Petit Conservatoire du Haut-Talent. Enfin, le rez-de-chaussée du Motty fera l'objet d'un chantier « express », de mi-juillet à mi-août 2021, afin d'accueillir le Centre d'animation socio-culturel dans des locaux rénovés et répondant aux prescriptions de l'Office cantonal de la consommation (OFCO). A ce titre, l'installation d'une nouvelle cuisine permettra le service des repas de midi pour les élèves de 7 et 8P, ce qui déchargera la cantine de la Combe, suroccupée.

Nous vous invitons à réserver dès aujourd'hui la date du **samedi 9 octobre 2021**, lors de laquelle sera organisée une matinée portes ouvertes de la « La Ferme du Verger », suivie d'une partie officielle d'inauguration et d'un apéritif. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion !



3. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Réaménagement du chemin des Dailles

En raison de deux chantiers privés d'envergure présents ou à venir dans l'environnement direct de la route, la Municipalité a pris la décision de reporter la réalisation du revêtement définitif au chemin des Dailles à l'été 2022. Cette décision, justifiée tant sur le plan technique que financier, permet d'éviter la pose de bordures provisoires ainsi qu'une dégradation précoce du tapis par les engins de chantier. Dans l'intervalle, la chaussée reste bien entendu praticable par l'ensemble des usagers de la route.

Chantier de la route de Morrens

Faisant suite au Préavis n° 29-2020, les travaux de la route de Morrens prendront place durant les mois de juillet et août prochains. Réalisés par étape de manière à limiter les impacts sur les circulations, ils débiteront par la mise en place des décrochements latéraux aux débouchés des chemins du Joran et d'Au Bosson. Le chantier se poursuivra par le rehaussement des bordures à l'arrêt de bus Cugy-Grillon, avec une mise hors service temporaire de l'arrêt. Le chantier s'achèvera par la pose nocturne des nouveaux revêtements avec gain phonique à la route de Morrens et à la route de Bottens.

4. COURS D'EAU (ROLAND KARLEN)

Projet d'aménagement piscicole sur le Talent et maintien en eau du Canal du Talent

La Direction générale de l'environnement (DGE) a récemment présenté à la Municipalité un projet d'aménagement piscicole permettant de restaurer le processus de migration des poissons sur une portion totale du Talent longue de 18 km. En effet, le cours du Talent, dans ce périmètre, possède des qualités biologiques essentielles au maintien de certaines espèces fragiles de poissons, dont l'ombre de rivière.

Les travaux envisagés par la DGE sur notre territoire communal consistent en un abaissement du barrage actuel (près de la frontière avec Montheron) de deux mètres et la création de petits bassins empierrés en cascade d'une hauteur d'environ 20 cm chacun. Cela contribuera non seulement à rétablir une continuité naturelle du Talent facilitant le processus migratoire de la faune aquatique, mais permettra également à ce cours d'eau de retrouver et développer ses fonctions biologiques.

Pour rappel, l'origine de ce projet de passe à poissons remonte à début 2012, date à laquelle le Canton demandait à notre Commune une participation financière à ces travaux de l'ordre de CHF 80'000.- à CHF 100'000.-, ce qu'avait décliné la Municipalité de l'époque. Dans l'intervalle, la DGE a achevé des travaux sur sept autres sites de cette portion du Talent, avec notamment deux suppressions de barrages hauts de trois mètres en aval de Cugy, et a modifié les modalités de financement de ceux-ci en les prenant maintenant entièrement en charge.

Les travaux envisagés par la DGE vont cependant avoir un impact sur le Canal du Talent, car cette nouvelle configuration fera baisser le niveau du ruisseau et notre canal ne pourra ainsi plus être alimenté par le biais de l'écluse actuelle. La Municipalité souhaite, dans la mesure du possible, maintenir en eau ce canal sur toute sa longueur, car il longe un sentier pédestre (Montheron-Echallens) très apprécié par de nombreux promeneurs.



Une solution technique a été proposée par la DGE. Elle consisterait, pour maintenir l'alimentation en eau du Canal du Talent, à mettre en place en amont de l'aménagement piscicole, une conduite enfouie de 30 cm de diamètre, pour une pente de 0,7%, ceci sur une distance d'environ 200 mètres en rive gauche du ruisseau, avec l'implantation d'un batardeau réglable. Ces travaux spécifiques ne seraient malheureusement pas pris en charge par la DGE. Cette dernière consentirait cependant à assumer les coûts de défrichage et le terrassement de la fouille. La détermination des coûts de ces travaux est en cours.

Pour information, la DGE va mettre à l'enquête ces prochains jours l'entier du projet et, en cas d'accord de la Municipalité, les travaux complémentaires de maintien en eau du Canal du Talent pourraient être intégrés dans la soumission afin de faire bénéficier la Commune des prix d'adjudication globaux.